



# Convention TER : Signature le 23 mars



**Le Conseil Régional a reçu les Organisations Syndicales le 15 mars pour présenter les contours de la future convention TER.**

**Tout n'est pas encore totalement défini puisque une dernière réunion avec la SNCF est programmée le 19 mars.**

**Il est à noter que cette négociation de convention s'inscrit dans un contexte politique national défavorable au ferroviaire.**

**Le Conseil Régional a souhaité présenter les travaux aux Organisations Syndicales avant la signature de la convention afin d'avoir leurs visions des points faibles et points de vigilances.**

**CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE NOUS, ON LA DEFEND !**



Fin décembre un protocole d'accord entre la région Occitanie et SNCF Mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention d'exploitation avaient été signé. Il définissait la trajectoire de la future convention TER.

**A l'issue de la réunion d'information de ce jour, nous nous félicitons du fait que la convention inscrive :**

- Une stabilité du niveau des effectifs globaux affectés au TER sur la durée de la convention,
- l'absence de clause de concurrence,
- une durée de convention longue de 8 ans (2018/2025),
- un développement de l'offre à hauteur de 11 %, sans compter les réouvertures de lignes à venir et le Cévenol,
- la réouverture ou la modernisation de 6 lignes sur la période de la convention.

**Il est à noter que le travail de la Cgt en proximité, auprès des usagers et des élus, aura permis de gagner une convention permettant un service public ferroviaire et des conditions sociales bien au-dessus que tout ce qui se négocie dans les autres régions.**

Cela a également été possible grâce à la volonté politique marquée du conseil régional de reconnaître la qualité du travail des cheminotes et cheminots et à leur renouveler cette confiance.

Pourtant, la direction de la SNCF a tout fait pour faire passer ses projets mortifères pour l'entreprise publique !

**Bien que nous n'ayons pas eu la convention et malgré son haut niveau, des choses non acceptables semblent persister dans la convention.**

Nos préoccupations majeures portent notamment sur :

- **la distribution :** le conseil régional, nous annonce 3 fermetures de gares à la vente TER sur les 90 en Occitanie. La direction voulait en fermer 30 ! Ce net recul est à mettre au crédit de nos mobilisations (Lavaur, L'Isle sur Tarn, ...). Mais la Cgt reste vigilante sur les conditions d'ouverture de l'ensemble des gares. Nous ne pourrions accepter une diminution de la présence humaine qualifiée.
- **l'équipement des trains :** la SNCF maintient sa volonté de ne plus proposer l'équipement systématique et obligatoire des trains en contrôleurs. Le conseil régional est opposé mais pourrait céder, dans le cadre des négociations. Nous avons rappelé au conseil régional que pour la Cgt, l'équipement de chaque train par au minimum un ASCT doit rester la règle pour assurer la sécurité des personnes et des circulations.

**Nous exigeons de la SNCF des informations plus précises sur ces deux sujets et proposerons une rencontre en intersyndicale pour mesurer la nature de la réaction à proposer.**

**La manifestation du 22 mars, et les actions qui en suivront ne sont pas à déconnecter de la convention TER. Tout est lié et nous devons hausser le ton pour imposer à la SNCF une autre politique pour enfin développer le service public ferroviaire.**